mato

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/11/2020 Version: 2.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 18/11/2020

MULTI Plus EP-2M

Numéro de matière 76233 Page: 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit

MULTI Plus EP-2M

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Graisse de lubrification

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: MATO GmbH & Co.KG

Rue/B.P.: Benzstr. 16-24

Place, Lieu: 63165 Mühlheim/Main

www.mato.de

E-mail: mato.germany@mato.de
Téléphone: +49 (0)6108-906-0
Télécopie: +49 (0)6108-906-120

Service responsable de l'information:

Herr Gerold Isokeit,

Téléphone: +49 (0)6108-906-135, E-mail isokeit@mato.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg,

Téléphone: +33 388 373737

Transport:

CONSULTANK Lutz Harder GmbH (Contract QUALI003)

Téléphone: +49 (0)178-4337434 (from USA: 01149 178 4337434)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

Marquage spécial

EUH208 Contient Acides naphténiques, sels de zinc, basiques. Peut produire une

réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/11/2020 Version: 2.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 18/11/2020

MULTI Plus EP-2M

Numéro de matière 76233 Page: 2 de 11

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Graisse de lubrification.

Mélange de la substance mentionné à la suite avec des additifs non dangereux:

Composants dangereux

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
REACH 01-2119493635-27-xxxx N°CE 224-235-5 CAS 4259-15-8	bis(Dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]	< 1,3 %	Eye Dam. 1; H318. Aquatic Chronic 2; H411.
N°CE 282-762-6 CAS 84418-50-8	Acides naphténiques, sels de zinc, basiques	< 1 %	Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317. Aquatic Chronic 3; H412.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires:

lithium - Graisse de lubrification: Pétrole et additifs.

Indication sur bis(Dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:

valeur limite de concentration spécifique (SCL): 50%<C<100%

(Endommagement/irritation des yeux - catégorie 1)

Indication sur pétrole: < 3% diméthylsulfoxyde (DMSO) extrait (IP 346).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'inhalation: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises, consulter un

médecin.

Après contact avec la peau:

Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. En cas de réaction cutanée, consulter

un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau

courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un

ophtalmologiste.

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. En cas de troubles,

consulter un médecin.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/11/2020 Version: 2.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 18/11/2020

MULTI Plus EP-2M

Numéro de matière 76233 Page: 3 de 11

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer des irritations cutanées ou des dermatoses. Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmoiement ou une rougeur.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Mousse, poudre d'extinction et dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse. Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard. En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/11/2020 Version: 2.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 18/11/2020

MULTI Plus EP-2M

Numéro de matière 76233 Page: 4 de 11

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Colmater la fuite si cela peut se faire sans danger. Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Nettoyer. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Indications complémentaires

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

température de stockage: < 45 °C.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec oxydants forts.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires:

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/11/2020 Version: 2.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 18/11/2020

MULTI Plus EP-2M

Numéro de matière 76233 Page: 5 de 11

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la

norme EN 14387.

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En

cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Type de gants: Caoutchouc nitrile - Epaisseur du revêtement: >= 0,38 mm

Période de latence: >480 min.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et

leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à

disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide

Forme: semi-solide, lisse Couleur: brun jaune

Odeur: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

pH: Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation: Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Aucune donnée disponible

Point éclair/plage d'inflammabilité: > 150 °C (pétrole)

Taux d'évaporation:

Inflammabilité:
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité:
Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:
Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:
Aucune donnée disponible

Densité: à 25 °C: <= 1 g/mL

Solubilité: Aucune donnée disponible



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/11/2020 Version: 2.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 18/11/2020

MULTI Plus EP-2M

Numéro de matière 76233 Page: 6 de 11

Coefficient de partage: n-octanol/eau: 2,86 log P(o/w) (bis(Dithiophosphate) de zinc et de

bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)])

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation

significative dans les organismes est peu probable.

Température d'auto-inflammabilité:

Température de décomposition:

Viscosité, cinématique:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Propriétés explosives: Le produit est non explosif. Lors du chauffage: Les vapeurs peuvent former

avec l'air un mélange explosif.

Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/11/2020 Version: 2.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 18/11/2020

MULTI Plus EP-2M

Numéro de matière 76233 Page: 7 de 11

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix calculé: 5.152 mg/kg

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix calculé: 2.883 mg/kg

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations:

Indication sur bis(Dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:

DL50 Rat, par voie orale: 3.100 mg/kg DL50 Lapin, dermique: > 5.000 mg/kg

Indication sur Acides naphténiques, sels de zinc, basiques:

DL50 Rat, par voie orale: > 2.000 mg/kg

Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de l'huile. Elles peuvent présenter des risques pour la santé etl'environnement lors de l'élimination. Huile usagée: Indications d'un effet cancérogène possible documenté par les études sur l'animal.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/11/2020 Version: 2.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 18/11/2020

MULTI Plus EP-2M

Numéro de matière 76233 Page: 8 de 11

Symptômes

En cas d'inhalation:

Les brouillards et vapeurs dégagés en cas de surchauffe peuvent avoir un effet irritant sur les voies respiratoires.

Autres symptômes: Toux, troubles respiratoires, vertiges, nausée, vomissement, maux de tête

Après absorption:

Selon le degré de gravité, peuvent apparaître les symptômes suivants: Nausée, troubles gastro-intestinaux, vomissement.

Après contact avec la peau:

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer des irritations cutanées ou des dermatoses. Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Autres symptômes: éruption cutanée, irritation.

Après contact avec les yeux:

Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmoiement ou une rougeur.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur bis(Dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:

Toxicité pour le poisson:

CL50 Tête de boule, semi-statique: 10,0 - 35,0 mg/L/96h

CL50 Tête de boule, statique: 1,0 - 5,0 mg/L/96h

Toxicité pour la daphnia:

EC50 daphnia magna (puce d'eau géante): 1,0 - 1,5 mg/L/48h

Toxicité pour les algues:

EC50 Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte): 1,0 - 5,0 mg/L/96h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation notable est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

2,86 log P(o/w) (bis(Dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)])

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, une accumulation significative dans les

organismes est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Surnage dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

mato

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/11/2020 Version: 2.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 18/11/2020

MULTI Plus EP-2M

Numéro de matière 76233 Page: 9 de 11

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 13 08 99* = Huiles usagées non spécifiées ailleurs

* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages

contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et

complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR: néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

mato

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/11/2020 Version: 2.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 18/11/2020

MULTI Plus EP-2M

Numéro de matière 76233 Page: 10 de 11

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 = Contient Acides naphténiques, sels de zinc, basiques. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

CAS: Service des résumés chimiques

CFR: Code des règlements fédéraux

CLP: Classification, étiquetage et emballage

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum

DNEL: Dose dérivée sans effet

EC50: Concentration efficace 50%

CE: Communauté européenne

EN: Norme européenne

UE: Union européenne

IATA: Association du transport aérien international

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

CL50: Concentration létale médiane

DL50: Dose létale 50%

log P(o/w): Coefficient de partage: octanol/eau

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises

dangereuses

SCL: Valeur limite de concentration spécifique vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 13/11/2020 Version: 2.0 Langue: fr-FR Date d'édition: 18/11/2020

MULTI Plus EP-2M

Numéro de matière 76233 Page: 11 de 11

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 2: Classification, étiquette

Modification dans la section 3: Composition / Informations sur les composants

Mise à jour d'ordre général

Créée: 30/9/2015

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.